

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 27 AOUT 2014

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil quatorze
- en exercice : 11 le 27 Août à 19 heures 00
- présents : 9 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 15 Août 2014

Présents : Mmes Marie CHARPENTIER, Angélique DELAHAYE, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Arnaud VENET, Marc LANGLOIS.

Absents: M. Jean-Paul ROUSSEL (pouvoir donné à M. Laurent GESBERT)

Me. Valérie VINCELET (pouvoir donné à M. Olivier FORESTIER)

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter quatre points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, ce qui modifie l'ordre du jour comme suit :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Demande de subvention auprès de monsieur Olivier DASSAULT, au titre de l'Etat concernant l'acquisition d'une stèle commémorative. Délibération n° 2014-054 (Annule et remplace la délibération n° 2014-048 ayant le même objet).	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Fixation des tarifs pour la brocante du 14 septembre 2014. Délibération n° 2014-055	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Modification du tableau des effectifs. Délibération n° 2014-056	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Révision du taux de la taxe d'aménagement. Délibération n° 2014-057	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Indemnités du régisseur. Délibération n° 2014-058	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Autorisation donnée au Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition du SEZEO des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à la SICAE OISE. Délibération n° 2014-059	3
Objet : N°ordre de séance : 7.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L. 2122-22 du CGCT.	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	Communication du Maire.	4
Objet : N°ordre de séance : 9.	Questions Diverses.	4

Constatant que le quorum est réuni avec onze membres présents, monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Demande de subvention auprès de monsieur Olivier DASSAULT, au titre de l'Etat concernant l'acquisition d'une stèle commémorative. Délibération n° 2014-054 (Annule et remplace la délibération n° 2014-048 ayant le même objet).

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, le Conseil Municipal de Royaucourt sollicite auprès de monsieur Olivier DASSAULT, Député de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 4 000,00 € afin de participer au financement de l'installation d'une stèle commémorative au sacrifice des habitants du village morts pour la France et créer un lieu de mémoire inexistant sur le village.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de solliciter une aide financière au titre de l'Etat d'un montant de 4 000,00 € auprès de monsieur Olivier DASSAULT, concernant l'acquisition d'une stèle commémorative d'une valeur de 8 000,00 € HT.

Objet : N° ordre de séance : 2. Fixation des tarifs pour la brocante du 14 septembre 2014. Délibération n° 2014-055

A l'occasion de la brocante organisée sur le village le dimanche 14 septembre 2014, un débit de boissons temporaire sera ouvert. Dans le cadre de la régie de recettes, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les différents tarifs (alimentation et boissons) qui seront pratiqués pour la brocante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer les tarifs suivants :
- *Bière pression : 2,00 €*
- *Bière bouteille : 1,50 €*
- *Bouteille Rouge ou Rosé : 6,00 € la bouteille*
- *Cocas, Sodas : 1,50 €*
- *Bouteille d'eau : 0,50 €*
- *Café : 0,50 €*
- *Café+ croissant : 2,00 €*
- *Frites : 1,50 €*
- *Frites + 2 saucisses : 3,00 €*
- *Frites + 1 andouillette : 3,50 €*
- *Sandwich américain-2 saucisses : 4,00 €*
- *Sandwich américain-andouillette : 5,00 €*
- *Sandwich charcuterie : 3,00 €*
- *Barbe à papa : 2,00 €*
- *Glace : 0,50 €*
- *Crêpes : 1,50 €*

Objet : N° ordre de séance : 3. Modification du tableau des effectifs. Délibération n° 2014-056

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

- Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal
- Considérant l'avis du Comité Technique sur la suppression d'un emploi d'adjoint technique, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :
- la suppression de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 17h30 hebdomadaires
- la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 35h00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** : d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} Septembre 2014.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territoriaux – catégorie C

Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe (35 heures hebdomadaires)

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Objet : N°ordre de séance : 4. Révision du taux de la taxe d'aménagement. Délibération n° 2014-057

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le taux de la taxe d'aménagement qui a pour but de financer les équipements publics de la commune et qui est aussi destinée à remplacer au 1^{er} janvier 2015 les participations telles que, notamment la participation pour voirie et réseaux (PVR) ainsi que la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil d'augmenter le taux de cette taxe à 5% afin de compenser les diminutions de recettes fiscales liées à la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur Marc Langlois indique qu'il serait préférable de ne pas augmenter cette taxe qui selon lui, représente des sommes trop élevées à la charge des particuliers qui entreprennent des projets de construction, d'agrandissement, de reconstruction, d'installations ou d'aménagement de toute nature.

Après débat au sein du conseil et :

- Vu le code l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à (9 voix pour et 2 voix contre) des membres présents :

- Décide de réviser et fixer le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à **3 %**.
Ce taux sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2015.

Objet : N°ordre de séance : 5. Indemnités du régisseur. Délibération n° 2014-058

- Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

- Vu la délibération en date du 14 mai 2014 créant une régie de recettes pour :

- l'encaissement de la location de la salle communale

- l'encaissement de la participation financière des habitants de Royaucourt et extérieurs à Royaucourt, lors des différentes manifestations organisées par la commission « Fêtes et Cérémonies » de la commune.

- l'encaissement des quêtes mariages

- l'encaissement des dons et legs

- l'encaissement du loyer du logement communal

Monsieur le maire propose l'attribution au seul régisseur titulaire d'une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de **110,00 €** selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire, telle que proposée par monsieur le Maire.

Objet : N°ordre de séance : 6. Autorisation donnée au Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition du SEZEO des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à la SICAE OISE. Délibération n° 2014-059

Suite à l'adhésion au Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO), la commune de Royaucourt a transféré son pouvoir d'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des ouvrages de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour autoriser monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du SEZEO des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité.

Objet : N°ordre de séance : 7. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L. 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Commande du relais temporisé pour cloche de l'église pour un montant de 276.00 € TTC
- Nettoyage et curage des fossés par l'entreprise Lefever-Gellynck pour un montant de 684.00 € TTC
- Commande de panneaux supplémentaires auprès de la Cap'Oise pour un montant de 532.00 € TTC
- Commande de travaux auprès de l'entreprise ABEDECAPE pour un montant de 2000.00 € TTC concernant le décapage des boiseries de la mairie, bibliothèque et église.
- Commande de plan topographique auprès de la société AET pour un montant de 2 256.00 € TTC concernant la 2^{ème} phase des travaux d'enfouissement rue du Mesnil et rue du Cul de Sac.
- Appel à Nico-Services pour palier au congé maladie de monsieur Fabrice Hecquet.

Objet : N°ordre de séance : 8. Communication du Maire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Un devis concernant le marquage au sol a été établi par l'entreprise T1 pour un montant total de 2 335.92 € TTC pour 5 STOP et 2 passages piétons. Le montant du devis étant trop élevé, le conseil municipal décide de prendre en charge l'achat de peinture et de confier la réalisation des travaux à l'agent communal.
- Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension (phase 2), rue du Mesnil et rue du Cul de Sac, le SEZEO nous a informés qu'il prendra à sa charge le financement à 100 % de la partie aérienne des travaux relatifs à la basse tension (soit un montant maximum de 76 500 .00 € HT) ainsi qu'une partie du terrassement afférent à la basse tension pour un montant maximum de 26 056.00 € HT).
- La DGFIP a envoyé la liste des membres constituant la commission communale des impôts arrêtée par leurs soins. Elle nous informe également du passage d'un inspecteur avant la fin de l'année concernant le contrôle des bases d'impositions sur la commune.
- Un rendez-vous a eu lieu ce matin avec la DDT de l'Oise concernant l'évacuation des eaux de pluie. Un devis est en cours d'établissement par l'entreprise Lefever-Gellynck pour la rue Verte, rue du Mesnil et le cimetière.
- Concernant l'élaboration du PLU, 6 consultations de bureaux d'études ont été effectuées et 3 bureaux ont répondu au cahier des charges, à savoir :
 - URBA Services à Beauvais
 - AET à Saint-Just-en-Chaussée
 - Aménager le territoire à Compiègne

Une ouverture de pli sera prévue prochainement.

- Concernant les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un devis a été établi par l'entreprise LEMAITRE pour un montant de 1 725.21 TTC comprenant la réalisation d'une rampe en béton pour la mairie. Pour l'église, le choix se porte vers une rampe mobile.
- Un devis des établissements TELLIER est en cours de réalisation concernant l'élagage des bas côtés de la voirie communale (Chemin du Mesnil, Route de Domélien/Domfront, Chemin des Vignes).
- Un devis pour un broyeur de végétaux a été établi pour un montant total de 1 679.00 € TTC
- L'abonnement électrique de la salle des fêtes passe du tarif jaune au tarif bleu, ce qui fera économiser 1 000.00 € par an à la commune.
- Un rendez-vous avec la Communauté de Communes du Plateau Picard a été fixé au 3 septembre concernant le projet de quai communal.

Objet : N°ordre de séance : 9. Questions Diverses.

Monsieur Marc Langlois informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion du Syndicat des eaux, les travaux de raccordement avec le puits de Ferrières sont reportés à 2016/2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Le Maire,
Laurent Gesbert